

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00472
Numéro SIREN : 795 176 817
Nom ou dénomination : A.L.D.O. INVESTISSEMENTS

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2018 sous le numéro de dépôt 15175

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE LAVAL

CS 415 (12 allée de la Chartre)
53004 LAVAL CEDEX
TEL: 02 43 59 70 80 - www.infogreffe.fr
audience@greffe-tc-laval.fr / rsc@greffe-tc-laval.fr

RECEPISSE DE DEPOT

SAS "SOFIDEM"

rue J.B. Lamarck - Parc d'Activités les Morandières
CS 52145
53021 LAVAL CEDEX 9

V/REF :

N/REF : 2013 B 472 / 2018-A-15175

Le greffier du tribunal de commerce de Laval certifie qu'il a reçu le 07/12/2018, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 04/12/2018
- Réduction du capital social sous condition suspensive

Concernant la société

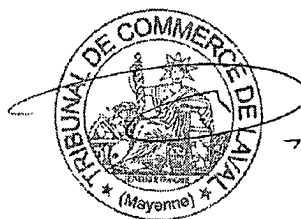
A.L.D.O. INVESTISSEMENTS
Société par actions simplifiée
route de Rennes
Zone Industrielle
53940 Saint-Berthevin

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-A-15175 le 07/12/2018

R.C.S. LAVAL 795 176 817 (2013 B 472)

Fait à LAVAL le 07/12/2018,

Le Greffier



A.L.D.O. INVESTISSEMENTS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 293.160 euros
Siège social : Route de Rennes – Zone Industrielle
53940 SAINT BERTHEVIN
795 176 817 RCS LAVAL

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 4 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le quatre décembre,
à 9h00,

Les associés de la Société A.L.D.O. INVESTISSEMENTS, Société par Actions Simplifiée au capital de 293.160 euros, divisé en 293.160 actions de 1 euro chacune, dont le siège social est à SAINT BERTHEVIN (53) – Route de Rennes – Zone Industrielle, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Réduction du capital social d'une somme de 93.853 € par voie de rachat et d'annulation de 93.853 actions par la société sous condition suspensive de l'absence d'opposition des créanciers ;
- Modalités de la réduction de capital ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Il a été établi une feuille de présence, ci-annexée, qui a été émargée par chaque associé présent au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire. Il est précisé que les co-indivisaires de l'indivision Consorts LANDAIS ont désigné Monsieur Alain LANDAIS comme mandataire aux fins de les représenter en date du 23 février 2015.

La société FIGECAL, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Thomas LANDAIS, en sa qualité de Président de la Société. Monsieur Alain LANDAIS, présent et acceptant, est appelé comme scrutateur et désigné comme secrétaire

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et, qu'en conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence,
- le rapport du Président,
- le texte des projets de résolutions qui seront soumis à l'Assemblée.

A. L.

AL

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été transmis au Commissaire aux Comptes et tenus à la disposition des actionnaires au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.
L'Assemblée, sur sa demande, lui donne acte de cette déclaration.

Puis, après avoir rappelé l'ordre du jour, le Président donne lecture de son rapport et des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Président, décide de réduire le capital social de QUATRE VINGT TREIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS euros, pour le ramener de DEUX CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE CENT SOIXANTE euros à CENT QUATRE-VINGT DIX NEUF MILLE TROIS CENT SEPT euros, par voie de rachat et annulation de QUATRE VINGT TREIZE MILLE HUIT CENT CINQUANTE TROIS actions, appartenant aux associés suivants :

- Indivision Consorts LANDAIS, à hauteur de 42.784 actions,
 - Madame Noémie LANDAIS, à hauteur de 17.023 actions,
 - Madame Emilie LANDAIS, à hauteur de 17.023 actions,
 - Monsieur Fabien LANDAIS, à hauteur de 17.023 actions,
- d'une valeur nominale de 1 euro chacune, au prix unitaire de 4,09 euros, soit un montant total de 383.858,77 euros, sous conditions suspensive de l'absence d'opposition des créanciers sociaux.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

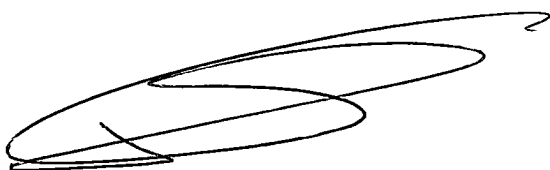
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet accomplir toutes les formalités légales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

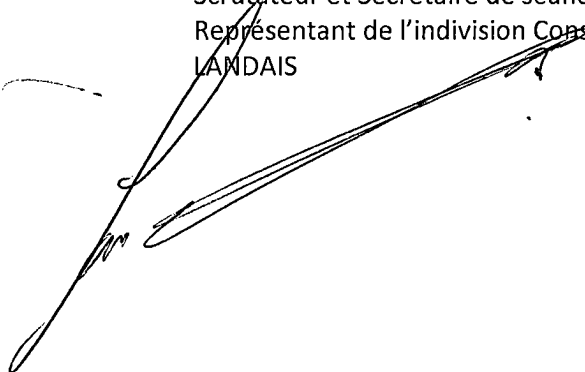
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

Thomas LANDAIS
Président



Alain LANDAIS
Scrutateur et Secrétaire de séance
Représentant de l'indivision Consorts
LANDAIS



A.L.

